CARTE DES SENTIERS ÉQUESTRES MASCOUCHE - TERREBONNE

www.lesroutiersequestres.com
info.clubdesroutiersequestres@gmail.com

CLUB DES ROUTIERS ÉQUESTRES

VILLE DE Mascouche

MRC Les Moulins
TERREBONNE • MASCOUCHE

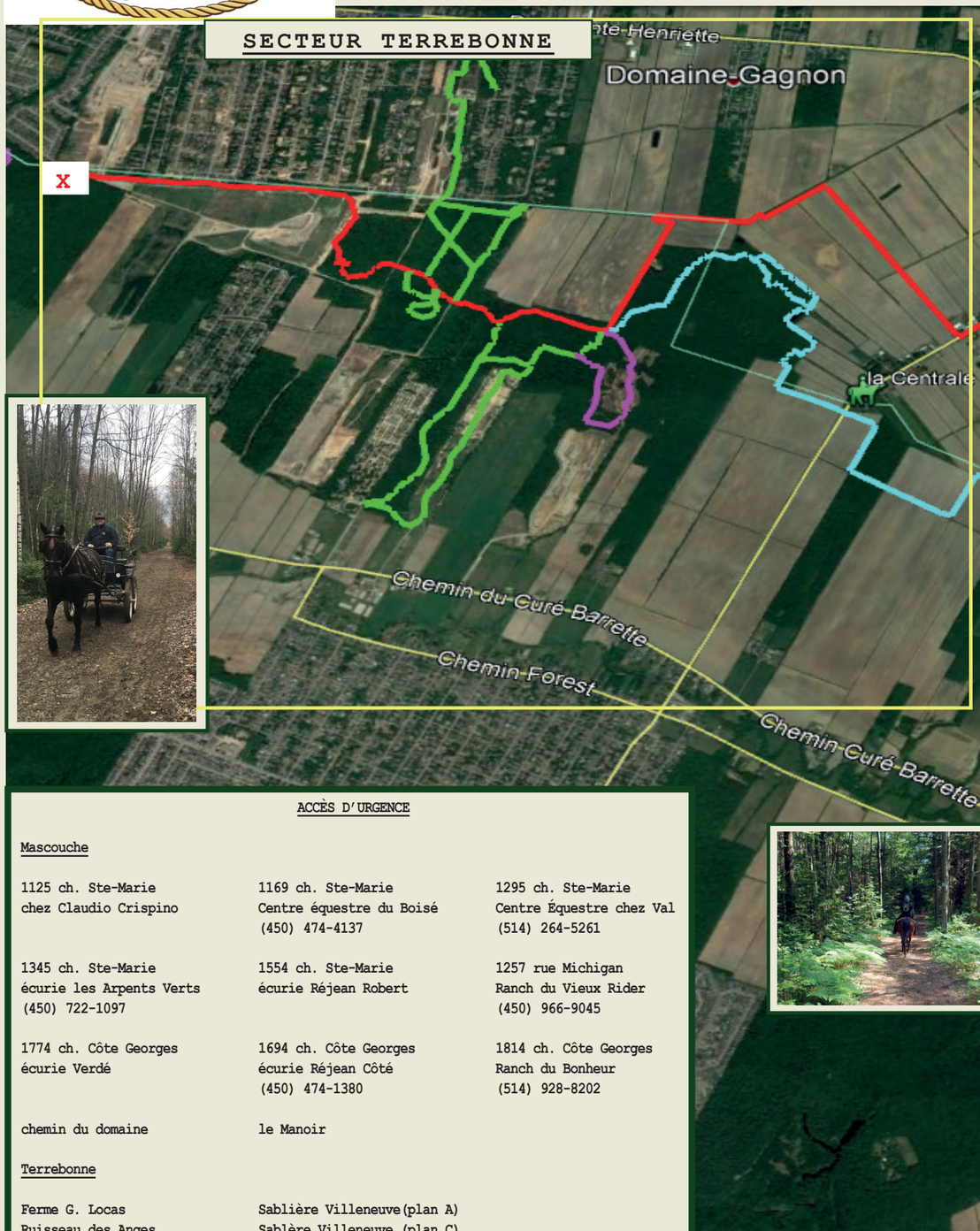

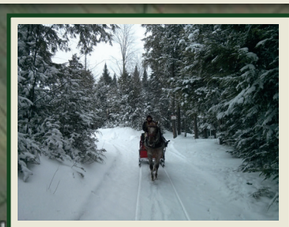

ACCÈS D'URGENCE

Mascouche

1125 ch. Ste-Marie chez Claudio Crispino	1169 ch. Ste-Marie Centre équestre du Boisé (450) 474-4137	1295 ch. Ste-Marie Centre Équestre chez Val (514) 264-5261
1345 ch. Ste-Marie écurie les Arpents Verts (450) 722-1097	1554 ch. Ste-Marie écurie Réjean Robert	1257 rue Michigan Ranch du Vieux Rider (450) 966-9045
1774 ch. Côte Georges écurie Verdé	1694 ch. Côte Georges écurie Réjean Côté (450) 474-1380	1814 ch. Côte Georges Ranch du Bonheur (514) 928-8202
chemin du domaine	le Manoir	

Terrebonne

Ferme G. Locas Ruisseau des Anges	Sablière Villeneuve(plan A) Sablère Villeneuve (plan C)

ACCÈS AUX SENTIERS

La CARTE DE MEMBRE EST OBLIGATOIRE pour circuler dans les sentiers du club des Routiers Équestres et vous devez être membre de Cheval Québec ou détenir une couverture d'assurance en responsabilité civile.

POUR LES VISITEURS

Vous devez obtenir une passe journalière pour la journée par personne.
Il est obligatoire d'avoir une couverture d'assurance responsabilité civile soit en étant membre de Cheval Québec ou détenir votre propre assurance.

Vous pouvez vous procurer le formulaire d'adhésion ou la passe journalière sur le site du club ou en écrivant à info.clubdesroutiersequestres@gmail.com

Réalisé par Nancy Veilleux, janvier 2020

SECTEUR TERREBONNE

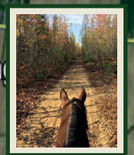

1) la Centrale
1a) la loupe CREM
b) Demers (à venir)
c) l'Amphibien
d) l'Oasis
e) l'Enchanté
f) la loupe Bossé
g) le Grand Galop
h) la Sabonneuse
i) le pit à Pelletier
j) le Petit Trot
k) la Transversale
X) FIN DES SENTIERS

SECTEUR MASCOUCHE

Mascouche

SECTEUR LE MANOIR

1) la Centrale
2) la Rémi
3) la Loupe
4) NormandT
5) la Cachette
6) le P'tit Cowboy
7) le Cowboy
8) du Boisé
9) l'Amazone
10) Kim
11) Kelly
12) Blue Ranch
13) des Ruisseaux
14) Vieux Rider
15) les Bouleaux
16) Janine
17) les Nelly
18) Détour/Retour
19) des Nounours
20) J.B.
21) des Ailes
22) des Pins
23) le Prospecteur
24) le Chevreuil
25) la Fermette
26) la P'tite Fermette
27) le Grincheux
28) Doz
29) la P'tite Verdé
30) P'Ti Dan
31) Ti Dan
32) Delfino (à venir)
33) à venir
34) du Domaine
35) les Rivières

36) le Manoir
37) le Chasseur

Relais
Toilette
Poteau d'attache
Vue panoramique
Sortie d'urgence
Stationnement

Sentier hiver seulement
Sentier transcanadien
Sentier projeté
Fin du sentier X
Lignes minces = à la selle seulement

CODE D'ÉTHIQUE

Tous doit détennir une couverture d'assurance en responsabilité civile

Le cavalier doit :
- Respecter toutes les personnes rencontrées dans les sentiers du club et faire preuve de courtoisie ;
- Respecter en tout temps les règlements généraux et de sécurité du club ;
- Respecter la faune, la nature, l'environnement et les propriétés. Ne couper aucun arbre et ne faire aucun feu sans l'autorisation du propriétaire. Ne laisser aucun déchet derrière lui ;
- Circuler uniquement dans les sentiers balisés du club et ne pas toucher aux cultures ;
- Aucun regroupement aux relais sans l'autorisation préalable du conseil d'administration ;
- Garder les relais propres et sécuritaires (surveillance des poêles à l'intérieur) ;
- Les chiens doivent être tenu en laisse. RÈGLEMENT MUNICIPAL # 1142, Laisser son(ses) chien(s) à l'extérieur des bâtiments aux relais ;
- Ralentir l'allure AU PAS lorsqu'il approche des écuries. ÊTRE AU PAS ET GARDER LA DROITE lorsqu'il rencontre d'autres cavaliers, prévenir les cavaliers et être à une bonne distance avant de reprendre l'allure ;
- Circuler en tout temps dans les sentiers de façon sécuritaire et ne pas pratiquer l'activités avec les facultés affaiblies ;
- Aviser le CREM de toutes anomalies dans les sentiers ;
- Attacher toujours sa monture de façon sécuritaire, avec un licou ou un noeud de cou adéquat. ;
- Monter en FILE INDIENNE et demeurer AU PAS sur la voie publique aux endroits permis par les municipalités ;
- Attacher un ruban rouge à la queue de son cheval si ce dernier rue. Un ruban jaune si son cheval est étalon. Lors d'activité du club, les étalons sons interdits ;
- Être supervisé par un adulte s'il est âgé de moins de 12 ans ;
- Seul les cavaliers à la selle ou en sleigh/buggy conventionnel sont autorisés dans les sentiers. Tout autre type n'est pas permis.

Le meneur doit :
- Rien ne doit être attaché derrière la voiture ou la sleigh ;
- Ralentir l'allure au pas aux intersections, des sentiers équestres ou des routes publiques.

MERCI DE RESPECTER NOS SENTIERS

Impression GRAFYKA, 1323 ch. des Anglais, Terrebonne, J6X 4G4 (450) 492-8884